

## L'ÉCOLE

## PROJET SCOLAIRE «PLANISPHERE» EN ARTS VISUELS.

Après avoir étudié les océans et les continents, la classe de CP-CE1 a réalisé un planisphère du monde en arts visuels. Dans ce projet collectif chaque enfant a réalisé une partie de l'œuvre finale avant l'assemblage de tous les morceaux. Leur travail décore à présent le hall d'entrée de l'école et les enfants sont très fiers de leur création.

D'autres projets et sorties sont prévus pour cette fin d'année:

- Cycle équitation au club hippique du Quercy
- Cycle Basket avec intervenant du club de basket Cahors-Sauzet
- Cycle Rollers
- Visite d'un élevage bovin à Labastide-Marnhac avec les rencontres «Made in Viande»
- Randonnée autour d'Aujols et Laburgade avec un animateur nature en lien avec un projet du Parc naturel régional des Causses du Quercy «La quête des lutins» où les enfants, à travers un album jeunesse consacré à Natura 2000, découvrent le territoire qui les entoure et finalisent ce projet avec une sortie nature.
- Voyage scolaire (selon le contexte sanitaire) à la Ferme de Daudé dans le Cantal.



## TOURNAGE D'UN FILM A AUJOLS



Le lundi 19 juillet, dès 9h00 du matin, le lac sera témoin d'une animation inhabituelle.

En effet, le cinéaste réalisateur André CLAMAGIRAND va y tourner deux scènes d'un film intitulé « L'étang du Drac ». La musique sera composée par Claude Villières qui est un ami d'André.

L'histoire a été inspirée par un livre du lotois Michel Souladié, ami d'enfance d'André, qui habite le village du Vigan près de Gourdon.

Ce film, un thriller, se déroule dans la campagne lotoise des années 50. Le tournage qui aura lieu au mois de juillet durera environ deux semaines et fera appel à une vingtaine d'acteurs et de figurants.

André Clamagirand est venu en repérage à Aujols au mois d'Avril et deux lieux ont été retenus pour des scènes de ce film : l'une sera tournée dans l'ancienne mairie qui fera pour l'occasion office de commissariat et une autre au lavoir où sera reconstituée une scène de lessive telle qu'elle se faisait dans les années d'après guerre.

Quelques véhicules de cette époque, seront présents et notamment le car découvert appartenant à l'association des Amateurs Quercynois de Véhicules Anciens. La municipalité, ainsi que des mécènes locaux, aident au financement de ce film.

**André CLAMAGIRAND recherche trois ou quatre figurantes bénévoles pour jouer les lavandières ainsi que des vêtements tels qu'en portaient ces lavandières dans les années 50.**

**Si vous souhaitez être bénévole ou si vous avez quelques vêtements qui correspondent à ces années-là, merci de bien vouloir contacter la mairie.**

## QUELQUES NOUVELLES DE CHANTAL BAS

Après 3 jours de recherches Chantal avait été retrouvée dans sa voiture accidentée, miraculeusement en vie.

De nombreuses personnes ainsi que les chasseurs ont participé aux recherches et la municipalité ainsi que sa fille et ses petits-enfants tiennent à remercier tous ceux qui ont aidé la gendarmerie lors de ces trois journées vécues dans l'angoisse.

Aujourd'hui Chantal se remet doucement. Ses jambes ayant été coincées pendant quatre jours sous le volant, elle a aujourd'hui des difficultés à marcher et elle est actuellement dans une clinique pour sa rééducation.



www.aujols.fr

# Inf' Aujols

N°26 - MAI  
2021



Photos : © Pierre Morice (Aujols avril 2021)

*Les Aujolais, qui ont la chance de vivre à la campagne, ont certainement mieux supporté les mesures sanitaires que les citadins mais malgré tout, après un hiver difficile, la levée du confinement et l'arrivée des beaux jours vont voir se multiplier les envies d'évasion et de nature.*

*Cependant, même si les déplacements sont devenus moins contraints, beaucoup de personnes vont certainement privilégier les week-ends et vacances à la campagne et notre département à cet égard offre beaucoup d'atouts.*

*Nul doute que notre village va continuer d'accueillir dans les prochains mois de nombreux promeneurs et randonneurs tant sur le GR36 que sur le chemin des puits dont la fréquentation augmente régulièrement.*

*De belles journées nous attendent et je souhaite à tous d'oublier les mauvais jours et de bien profiter de ce printemps pour passer de bons moments de détente en famille ou entre amis.*

## BUDGET COMMUNAL

En raison de la crise sanitaire durant l'année 2020, les projets communaux envisagés par la nouvelle équipe municipale n'ont pu se concrétiser et les travaux d'entretien se sont limités aux seules nécessités quotidiennes. Cette situation a permis de réaliser des économies budgétaires et le compte administratif 2020 a fait apparaître un excédent de recettes de fonctionnement de 53 742.06 € qui vont servir à financer les programmes prévus en 2021.

Désormais, une note de présentation brève et synthétique du budget doit être annexée chaque année aux documents budgétaires et publiée. Dans cette note, jointe au présent bulletin municipal, vous trouverez des informations détaillées sur le budget de la commune. Elle est également consultable sur le site de la mairie.

Le document complet de valorisation financière et fiscale des comptes de la commune, établi par la trésorerie de Lalbenque, est consultable en mairie ou sur le site et peut être communiqué sur demande.

## PROJETS POUR 2021

### AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS

Depuis la construction de la nouvelle mairie en 2004, les conseils municipaux successifs ont inscrit chaque année au budget un programme d'aménagement de cet espace, mais ce projet a toujours été reporté d'année en année faute de moyens, et n'avait pas encore pu voir le jour.

Mûrement réfléchi depuis deux ans, ce programme de travaux permettra :

- La construction d'un bâtiment derrière la mairie, d'environ 80 m<sup>2</sup>, comprenant un local pour les archives (pratique car il sera juste à côté de la mairie) et un local de stockage qui va permettre de concentrer en un seul lieu tout le matériel communal (panneaux électoraux, isolements, tables, bancs, barrières, guirlandes, et...) qui se trouve actuellement stocké un peu partout.
- L'inclusion du concentrateur téléphonique qui bénéficiera d'une double toiture de protection évitant ainsi le gros problème connu en février (4 jours de coupure internet à cause d'une fuite d'eau dans le bâtiment par le toit). L'accès du local aux techniciens chargés des dépannages télécom en sera également facilité.
- L'aménagement tout autour de la mairie : dégagement sur l'arrière (entrée de la salle du conseil) offrant plus d'espace et aménagement d'une place de stationnement handicapé.
- Le déplacement des coffrets électriques et boîte aux lettres totalement inesthétiques.

Le coût de ce programme a été estimé à **180 741.90 € HT** par le SDAIL et il sera financé comme suit :

### Subventions sollicitées pour aider au financement :

- **DETR** (Dotation d'Équipement des territoires Ruraux) : subvention accordée pour **45 185 €**
- **FRI** (Fonds Régional d'Intervention) : sollicité à hauteur de **21 000 €**
- **FAST** (Fonds d'Aide pour les solidarités Territoriales) sollicité à hauteur de **10 000 €**
- **Fonds de concours de la Communauté de Communes sollicité** pour **10 000 €**
- Emprunt de 35 000 €**
- Fonds propres de la commune : 59 556.42 €**

Nous en sommes actuellement à la phase du choix d'un maître d'œuvre qui aura en charge la planification, la conception, l'exécution, le suivi et le contrôle de ce projet.

*Une deuxième tranche de travaux sera envisagée dans le futur pour remettre en état le four à pain afin qu'il soit fonctionnel*



## LA DÉFENSE INCENDIE

A l'heure actuelle notre commune ne répond pas aux exigences imposées pour sa défense incendie.

Accompagnés par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), et après avoir fait le tour du village, un bilan des besoins en points d'eau nécessaires pour la défense incendie a été fait par les élus.

Le risque courant faible (défense incendie des maisons individuelles) doit être couvert par un volume d'eau de **30 m<sup>3</sup>** (ou un débit de 30 m<sup>3</sup>/h) **disponible pendant 1 heure à moins de 400 mètres** du risque à défendre, ce qui n'est pas le cas dans notre village. En conséquence, il est nécessaire d'envisager la pose d'une borne incendie au sud du village où le débit d'eau est suffisant et de plusieurs bâches à eau dans la partie nord afin de répondre aux obligations en vigueur.

Compte-tenu du coût de ces équipements, la mise aux normes se fera en plusieurs étapes et pour cette année, il est prévu :

- la pose d'une borne incendie route du Pouget où le débit est suffisant. Le devis de l'entreprise Véolia d'un montant de **3 694.20 € HT** a été validé
- la pose dans un premier temps de deux bâches à eau, l'une au lieu-dit Les Rengades et la deuxième au lieu-dit Miquel, au prix unitaire de **11 182 € HT**. Cette prestation sera assurée par la société SAUR.

La dépense globale à prévoir sur le budget 2021 pour la défense incendie s'élève donc à **26 058.20 € HT**. Ce type d'équipement étant éligible à une aide de l'État dans le cadre de la DETR, celle-ci nous a été accordée pour un montant de **7 817.46 €**.

Compte tenu de l'« inesthétisme » de ces citernes souples il a été nécessaire de trouver des lieux d'implantation qui soient les plus discrets possibles et après une visite sur le terrain deux emplacements ont été repérés et validés par les services du SDIS. Les deux terrains concernés appartiennent à Monsieur Claude GANIL qui a accepté de mettre gracieusement à la disposition de la commune un espace d'environ 200 m<sup>2</sup> pour chaque installation sur chacun de ses deux terrains. Cet accord sera formalisé par une convention et la municipalité tient vivement à remercier Monsieur GANIL de participer ainsi dans un cadre d'intérêt général.



## TRAVAUX DE VOIRIE PRÉVUS POUR 2021

### Voirie communale :

- réfection de la rue du Coude
- réfection du chemin de Grélard

Sur toute la partie du chemin de Brunard non goudronnée, tous les trous ont été bouchés et la commune tient à remercier Monsieur Jean-Jacques FOURES qui est allé chercher la castine à la carrière et a participé au bouchage avec notre agent communal.

### Voirie communautaire :

Pour des raisons budgétaires, il n'y aura pas cette année de travaux de réfection complète de voirie communautaire. Seul sera assuré l'entretien du Chemin de Brunard sur la partie goudronnée où tous les trous seront comblés par du point à temps.



La commune va acquérir comme prévu 200 m<sup>2</sup> de terrain au lieu-dit Prat del Gras pour y aménager le carrefour afin de faciliter la circulation.

### AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX RÉALISÉS OU EN COURS :

#### Enfouissement réseaux rue des Roucailloux

Les travaux qui ont débuté au mois de décembre 2020 et qui devaient s'achever au mois de janvier ne sont toujours pas terminés.

Il reste à refaire le revêtement de la route et l'enlèvement des vieux poteaux EDF qui ne servent plus à rien.

#### Cimetière

Les arbres qui avaient été plantés lors de l'agrandissement du cimetière n'ayant pas survécu, le paysagiste qui avait réalisé l'aménagement du columbarium a accepté, sans frais, de faire de nouvelles plantations d'arbres en modifiant les espèces et en privilégiant des essences plus adaptées au terrain. C'est ainsi qu'ont été installés 2 chênes verts et 5 frênes. L'entreprise a également réalisé, toujours sans frais, la taille des arbustes.

#### Eclairage public

Plusieurs lampes de l'éclairage public ont été changées et remplacées par des éclairages beaucoup moins énergivores. Il y a eu 5 lampadaires route de Lalbenque et 2 lampadaires route de Cremps.

Les coffrets également ont été changés.



**DIVERS**

- En été, les bureaux de la mairie sont assez inconfortables à cause de la chaleur. La pose d'un film anti-chaleur a été validée par le conseil municipal pour un montant de 1 966,00 € HT.
- Le panneau d'affichage de Brunard qui était en piteux état a été refait par Pierre Morice qui a également amélioré le panneau d'affichage de la salle des fêtes en apposant sur le bois une couche de liège rendant ainsi l'affichage plus facile.



- Les bancs publics ont été repeints – La poubelle du lac a été réparée



- L'abri à insectes réalisé par les enfants de l'école a été installé au bord du lac



- Un plan du village avec les nouveaux noms des rues est en cours de réalisation. Il sera posé sur le panneau près de l'abri-bus

**INCIVILITES**

Il est fort regrettable de constater que les incivilités et les actes délictueux se sont multipliés ces derniers temps et les élus ont été saisis de diverses réclamations ou de plaintes de la part des Aujolais.

**RECUP'VERRE ET ORDURES MENAGERES**

Les récup'verre sont destinés récupérer uniquement certaines catégories de verre (bouteilles, pots, bocaux, flacons). Il est à déplorer que certains déposent au pied des conteneurs à verre des vitres, de la vaisselle et nombre d'autres déchets qui devraient être déposés en déchetterie.

L'agent communal nettoie régulièrement le site mais **il n'est pas dans ses attributions d'éliminer vos déchets.**

La même chose se reproduit dans les conteneurs à ordures où l'on trouve régulièrement : vêtements, matériaux de construction, bois, mobilier etc... Tous ces déchets sont à apporter à la déchetterie.

**VOLS**

Certains particuliers ont subi des vols de diverse nature mais qui laissent supposer qu'ils ont été commis par des personnes connaissant les lieux. Il vous appartient donc d'être vigilants et de signaler à la mairie ou à la gendarmerie toute anomalie que vous pourriez constater.

La municipalité déplore également le vol de deux panneaux de rue (Chemin du Coudenas et Chemin des Pierres) ainsi un panneau de signalisation d'indication de vitesse (30) sur la route au-dessus de l'église.



Ces incivilités coûtent à tous puisque la réparation des préjudices subis se fait par le biais du budget communal, donc de nos impôts.

**INFOS - QUARTIER BRUNARD**

La municipalité a été saisie d'une demande de rencontre avec les habitants du quartier de Brunard qui s'inquiètent du devenir de leur quartier en raison d'une part de la construction de nouvelles habitations et d'autre part des décisions qui seront prises dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Une réunion à ce sujet, prévue en novembre 2020, avait dû être annulée en raison du confinement. Les restrictions imposées depuis ont rendu impossible la programmation d'une nouvelle rencontre. Toutefois, un questionnaire de la part de ces habitants a été présenté aux membres du conseil municipal lors de la séance du 15 avril et les réponses que nous sommes en mesure de fournir à ce jour ont été apportées.

En effet, dans le cadre de l'élaboration du PLUI, les études de zonage sont en cours et se feront commune par commune au cours des deux mois qui viennent. Des projets d'aménagement des secteurs de Brunard et du Prat del Gras, identifiés comme zones constructibles dans le Plan Local d'Urbanisme validé en 2004, pourront être revus notamment par rapport aux emplacements réservés qui avaient été définis à l'époque.

Tant que cette phase du PLUI n'aura pas été réalisée, nous ne serons pas en mesure d'apporter des réponses précises aux interrogations qui nous sont faites.

**URBANISME****SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (AVAP-SPR) ET PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Suite à l'avis favorable du Préfet du Département du 09 janvier 2020, le Conseil Communautaire a validé par délibération du 31 janvier 2020 le règlement de la zone du village classée en AVAP-SPR.

En matière d'urbanisme ce classement impose d'avoir recours à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour tous les travaux à réaliser dans le secteur concerné. Ce respect du document d'urbanisme permet à notre commune de conserver son caractère spécifique qui fait le charme et la renommée de notre village.

La zone classée en Site Patrimonial remarquable concerne tout le centre bourg d'Aujols. Les secteurs qui ne sont pas inclus dans cette zone sont soumis au règlement du Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur en attendant que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal soit validé.

**En conséquence :****Pour tous les travaux sur bâtiments existants dans les secteurs SPR et PLU :**

- réfection ou changement de toiture
- percement ou agrandissement d'ouvertures
- réfection des façades (crépi ou joints)
- terrasses couvertes
- piscines
- changement de menuiseries extérieures
- transformations modifiant l'aspect extérieur d'une maison (y compris peintures extérieures)

**Il est nécessaire de déposer une déclaration préalable de travaux.**

**Pour tous les constructions nouvelles dans les secteurs SPR et PLU :**

- Un permis de construire est exigé pour une maison neuve ou

si vous créez un bâtiment indépendant de votre maison dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 20 m<sup>2</sup>.

- **A noter :** si la surface de votre projet de construction est comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>, vous devez déposer une déclaration préalable de travaux.

Les imprimés nécessaires peuvent être retirés en mairie ou téléchargés sur le site Service Public

**LES CLÔTURES**

Les règlements des zones PLU et AVAP-SPR apportent des précisions en matière de clôtures et par délibération du 27 novembre 2017, le conseil municipal d'Aujols a pris la décision de soumettre les clôtures à déclaration en application de l'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme.

Cette décision, prise avec le soutien du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, vise à éviter la multiplication de projets non-conformes ou préjudiciables pour la qualité et l'harmonie des paysages locaux qu'il est nécessaire de préserver.

Au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures les murs, murets, treillis, palissades, grilles, grillages, parois ajourées ou tout autre élément permettant de fermer un terrain. Une haie vive n'étant pas considérée comme une clôture, il est cependant vivement recommandé de bien choisir les végétaux et d'éviter les plantations d'espèces non locales.

**Tous les travaux d'édification de clôture doivent donc faire l'objet d'une déclaration sur tout le territoire communal, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.**

**Le règlement du Plan Local d'Urbanisme et de la zone située dans le Secteur Patrimonial sont consultables à la mairie et sur internet**

# OÙ EN EST LE PLUi ?

## ZOOM SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

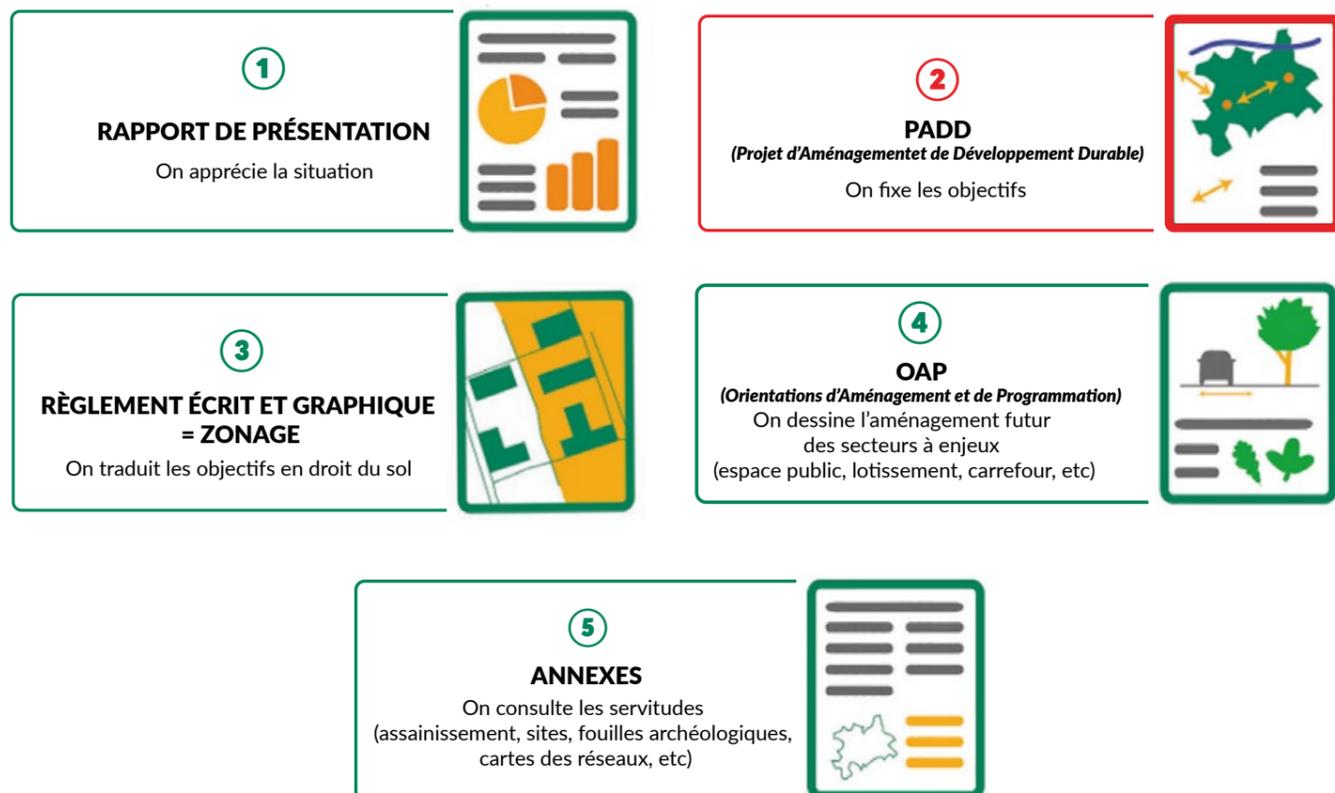
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui permettra de déterminer où et comment pourra-t-on construire sur notre communauté de communes. Il est le fruit d'une réflexion politique locale sur des sujets comme l'accueil de population (nombre et répartition), l'agriculture, l'économie, le transport, l'environnement, les énergies renouvelables, le social, etc. Il déterminera où et comment peut-on construire, tout en préservant notre patrimoine paysager.

- Comment limiter l'artificialisation de terres agricoles et naturelles pour préserver et pérenniser l'attractivité de nos paysages ?
- Comment faciliter la transmission des exploitations agricoles ?
- Pourquoi le paysage est-il beau autour de chez moi, et comment faire pour le préserver tout en permettant l'accueil de population et le développement de l'activité économique ?
- Comment recréer du lien entre les habitants, une vie villageoise ?
- Comment anticiper le vieillissement de la population et permettre aux personnes âgées de vieillir dans les meilleures conditions ?

- Quels sont les équipements à envisager pour les jeunes ?
- Comment faciliter l'installation et/ou le maintien des commerçants et artisans sur le secteur ?

Autant de questions que se posent les élus pour élaborer ce document d'urbanisme qui permettra d'appliquer une politique d'aménagement du territoire équilibrée et adaptée à notre identité locale.

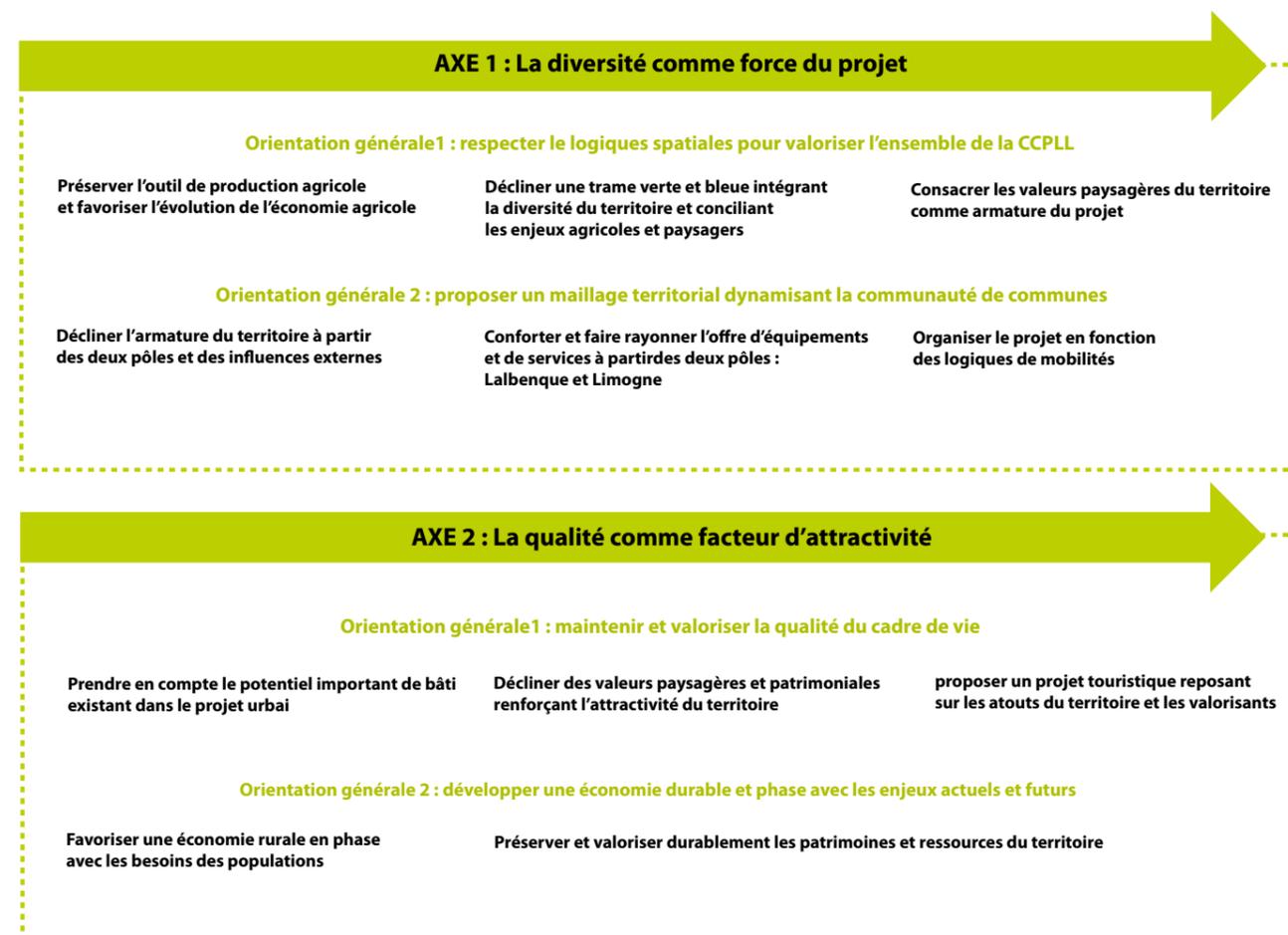
**pour rappel :** Le PLUi est un document composé de 5 dossiers, dont le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) :



**Le paysage est le fil conducteur de notre PLUi.**

## LE PADD SE DIVISE EN 2 GRANDS AXES POLITIQUES :

Voici les grandes orientations portées par le PADD à ce jour, débattues par l'ensemble des conseils municipaux et le conseil communautaire :



## ET ENSUITE ?

### 2020 / 2021

Compte-tenu du contexte sanitaire et du fort taux de renouvellement des élus en 2020, une période d'un an a été consacrée à l'appropriation du PADD par tous les élus. Pendant cette période, une série de débats se sont tenus, au cours desquels les élus ont pu réagir sur le fond et la forme du PADD. Cette phase de concertation autour du PADD a permis de le consolider et de l'enrichir avant de passer à l'élaboration du règlement écrit et graphique.

En effet, le règlement n'est que la traduction en droit du sol des principes portés par le PADD.

### 2021

Le printemps 2021 sera consacré à l'élaboration du règlement cartographique (zonage). A l'automne, et ce jusqu'à la fin de l'année, les élus élaboreront le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (voir le schéma des pièces du PLUi ci-dessus).

### 2022

L'année 2022 sera dévolue à la vérification des pièces du PLUi et à leur mise en cohérence, à la suite de quoi le PLUi pourra être soumis à enquête publique.

### 2023

Son approbation est prévue au plus tôt début 2023.